



ODJ : suivi de la gestion de la crise sanitaire Covid-19 à GRDF

Le CSE-C de GRDF s'est réuni le 9 avril 2020 pour traiter uniquement des questions en lien avec la santé et la sécurité au travail dans cette période de Pandémie.

Nous avons débuté la séance en observant une minute de silence en mémoire de notre collègue Thierry WEGRICH disparu des suites du COVID 19. Toutes nos pensées vont vers sa famille, ses amis et collègues de travail en ce moment difficile.

La délégation CGT, dans la continuité du maintien du Danger Grave et Imminent, a fait lecture d'un courrier envoyé à la direction et à l'inspection du travail compétente, actant nos points de divergence sur les mesures de protection et consignes dispensées à GRDF pour garantir la protection de la santé physique et mentale des agents, de leurs familles et des usagers.

La direction nationale ne semble pas avoir la vision réelle de l'application sur le terrain des mesures définies dans les fiches réflexes et le PCA faisant suite aux observations de l'inspection du travail. Nous constatons, et nous l'avons fait remarquer en séance, qu'encore trop de personnels étaient présents sur les sites de travail. Ces dysfonctionnements en région, surtout dans un contexte de pandémie de niveau 3, ne sont pas acceptables.

Lors du précédent CSE-C du 2 avril 2020, la délégation CGT avait interpellé le Président sur la situation vécue par les agents de l'USG. Cela a suscité de la part des employeurs une vive réaction, s'inscrivant en faux à plusieurs reprises, alors même que des éléments factuels étaient exposés en séance par les élus CGT.

Encore une fois, la démarche de la CGT n'est pas de pointer un quelconque coupable ou une quelconque faute, mais d'alerter que les moyens convenus dans les instances nationales ne sont pas mis en œuvre dans certaines régions. Il ne suffit pas de créer ou d'élaborer des fiches réflexes, il convient également de s'assurer de leur mise en place et de leur compréhension par le personnel.

La direction est même allée jusqu'à nous reprocher d'avoir eu plus de 20h de débat dans les instances CSSCT-C et CSE-C. **Si dès le départ la direction nous avait écoutés en prenant en compte l'ensemble de nos remarques, nous ne serions pas dans cette situation aujourd'hui.** Nous n'aurions pas eu besoin de faire appel à **l'inspection du travail**. Cela aurait permis aux agents de bénéficier de consignes et de matériel adéquat pour, non seulement se protéger eux-mêmes, mais aussi leur famille et les usagers.

Quand les représentants CGT évoquent les problèmes factuels rencontrés par les agents sur le terrain, la direction nous renvoie vers les régions en expliquant que le CSE-C n'est pas le lieu pour en discuter. Par cette attitude, elle semble sous-estimer le contexte familial et professionnel des agents en 1ère ligne. **C'est bien grâce au professionnalisme, à l'attachement et aux valeurs qui sont les nôtres, celles d'un service public au service de la nation et non au service du capital, que le pays continue de fonctionner.**

La direction a ensuite tenté de déplacer le débat vers les conséquences économiques de la crise et a développé un argumentaire sur la situation financière de notre entreprise. Le président indique que les activités acheminement et tertiaire ont baissé de 20%, et globalement sur l'ensemble des activités à GRDF. Il laisse sous-entendre que des décisions plus drastiques sur les temps et organisations du travail pourraient être prises si la crise devait s'étendre au-delà du mois d'avril.

La délégation CGT a rappelé au président certains de ses propos tenus lors d'une précédente séance sur les difficultés (réelles) de certaines petites et moyennes entreprises en France pour tenter de nous faire comprendre que nous étions en quelques sorte privilégiés dans les IEG. Sur ce sujet, **la position de la CGT est claire : nous partageons le constat que de nombreuses petites et moyennes entreprises se trouveront dans des situations économiques très compliquées. Aussi, il serait indécent que nos entreprises aillent quémander une aide gouvernementale (issue des impôts de tous les Français) en recourant notamment au chômage partiel quand nous savons que la plupart de nos pertes seront certainement compensées par l'ATRD (payé par les usagers du gaz).**

D'autres solutions existent, comme par exemple le report du remboursement de la prime d'émission ou l'annulation de la remontée de cash vers ENGIE. Le capital doit lui aussi soutenir l'effort de « guerre ». Nous sommes donc prêts à aborder la situation de GRDF sur le plan économique mais pour cela nous demandons un état des lieux de la situation ainsi que des documents qui permettent de l'étudier.

Les élus CGT ont ensuite recentré les débats sur le point à l'ordre du jour qui portait sur la protection et la santé des salariés pendant cette crise sanitaire liée au Covid-19.

Bien que nous ayons été confrontés à une Direction tantôt dans le déni, tantôt dans le recours au local, nous avons continué de faire remonter les divergences d'appréciations sur les activités réellement réalisées et le rappel du prescrit national au regard de vos remontées du terrain. **Nous avons donc abordé le non-respect des contraintes familiales, des familles monoparentales avec garde d'enfant qui sont fortement incitées à faire du télétravail malgré leur situation.**

Depuis la fermeture des établissements scolaires le 16 mars dernier, les parents qui ne peuvent pas faire garder leurs enfants ont la possibilité de prendre un congé rémunéré "garde d'enfant" attribué aux familles monoparentales et aux parents d'enfants de moins de 16 ans, dans ce cas un seul parent peut en bénéficier à la fois.

L'agent peut demander à bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence (ASA), sans délai de carence, et valable le temps que durera la fermeture de la structure d'accueil de son enfant. **Pendant cet arrêt, l'employeur ne peut pas demander voire imposer aux agents d'être en télétravail.**





En région IDF, par exemple, en AGNRC, l'employeur n'a pas proposée la reconduction du dispositif du congé garde d'enfants ; il a même équipé avant le début des vacances scolaires l'ensemble des salariés des outils nécessaires pour reprendre après les vacances scolaires, la totalité des activités en télétravail.

Nous avons évoqué le nombre excessif de managers (pourtant collectés en TAD) présents sur les sites de travail alors qu'ils peuvent être en travail à distance, ou encore **les incohérences dans les tournées de travail** et les interventions réalisées à l'extérieur alors qu'elles n'entrent pas dans le cadre du degré 0. La direction a toujours une bonne raison pour expliquer que cela est soit cohérent, soit pas anormal.

Concernant les Unités Opérationnelles Nationales (UON) qui sont mixtes, la délégation CGT est intervenue sur les incohérences entre les décisions et les modes opératoires adoptés à ENEDIS et ceux adoptés à GRDF.

Il est nécessaire de construire des fiches adaptées pour le travail dans les entrepôts et la manutention. Des décisions sont prises à la tête de l'unité avec la latitude laissée aux managers locaux de les appliquer ou non. Certaines plateformes ne sont donc ouvertes que trois jours par semaine quand d'autres le sont quatre ou cinq jours.

Pour exemple, les entrepôts ne sont pas nettoyés selon les mêmes procédures. Sur certains sites, des modes opératoires sont appliqués mais ne le sont que quelques jours ou quelques semaines plus tard dans d'autres. La liste exhaustive des matériels devant être nettoyés n'est pas établie et il n'existe pas de traçabilité de ces nettoyages. **Les salariés de Serval réceptionnent des colis qui proviennent de différentes régions du monde** mais il n'existe pas de mode opératoire écrit sur la manière de réceptionner des colis et palettes dans la période de crise sanitaire.

Des balisages ont été établis pour l'arrivée des chauffeurs sur certains sites mais pas sur tous.

Les fiches réflexes d'ENEDIS et de GRDF ne prennent pas suffisamment en compte les activités spécifiques des agents de Serval. Actuellement, des consignes orales sont données par le management mais ne suffisent pas. Dans la période, les modes opératoires doivent être précis et écrits. Cette transmission orale des consignes et des modes opératoires engendre des pratiques différentes selon les plateformes et les périodes.

La Direction indique que la Direction de Serval peut créer ses propres modes opératoires et fiches réflexes et attire l'attention sur le fait que le portage de ces fiches a été réalisé auprès des salariés. En réalité, seules celles d'ENEDIS ont été transmises par mail à l'aide d'un lien Intranet. Elles n'ont pas été expliquées, ni commentées par la hiérarchie. Certains agents ne savent même pas qu'elles existent. Les fiches réflexes de GRDF n'ont, elles, pas été portées du tout.

La Direction indique par exemple que pour les tenues image de marque, les agents disposent d'un vestiaire et de quinze minutes le matin et quinze minutes en fin de journée pour se changer. Il s'agit là de possibilités qui sont offertes aux agents en mode de fonctionnement normal.

Les agents, habituellement, choisissent donc soit de venir au travail en tenue image de marque, soit de se changer sur place. **Dans la période de crise sanitaire, la Direction devrait écrire que le choix n'existe plus et que les agents ne doivent pas porter la même tenue sur et hors des lieux de travail et prévoir une procédure spécifique pour se changer.**

La Direction a indiqué lors du précédent CSE-C que les Directions des UON, étant des unités employeurs, ont toute légitimité pour prendre des décisions en matière de prévention et de santé vis à vis de leurs salariés. Elle néglige cependant de préciser que ces Directions des UON ont elles-mêmes des employeurs, qui sont ENEDIS et GRDF. C'est donc bien d'ENEDIS et de GRDF que tout part, qu'il s'agisse des prérogatives, des consignes, des préconisations, des modes opératoires ou des fiches réflexes en matière de santé et de sécurité. Il est donc impératif que ces deux entreprises se mettent d'accord et adoptent des positions communes s'agissant des UON dont elles ont la responsabilité.

Des masques sont désormais disponibles à Serval mais seuls les livreurs externes en sont dotés lorsqu'ils arrivent sur les sites. Les salariés de Serval n'en ont pas.

Dans la mise en place des nouveaux plannings liés aux roulements établis pendant la crise sanitaire, tous les agents n'ont pas accès au logiciel leur permettant de prendre connaissance de ces plannings.

La CGT attire l'attention de la Direction sur ces différences de consignes entre ENEDIS et GRDF, cela pourrait avoir des conséquences dramatiques. Nous avons interpellé la Direction sur la déclaration d'accidents du travail pour les salariés placés en réserve où nous constatons une divergence entre les deux entreprises. GRDF écrit dans sa fiche Réflexe n° 16 que pour les agents placés en réserve, comme pour les agents en travail à distance, il y aura une déclaration d'accident du travail en cas de survenue d'un événement le nécessitant. Or, la Direction d'ENEDIS dit le contraire. Les deux entreprises doivent prendre une seule et même décision et celle-ci doit être claire.

Indépendamment de Serval, dans les autres UON, les agents ne savent même pas que les fiches réflexes existent.

- **Nous sommes intervenus sur des demandes spécifiques n'étant pas de degré 0 mais pouvant être urgentes** comme le raccordement de station biométhane afin d'éviter le torchage de gaz naturel. Ces activités au cas par cas devront faire l'objet d'une analyse dans les CSSCT locales et d'une présentation en CSE locaux des modes opératoires prévus afin de prendre en compte les risques sanitaires actuels.
- **Nous avons aussi demandé la réactualisation de l'ensemble des DUER des CSE en prenant en compte les fiches réflexes et la convocation de réunions préalables de l'ensemble des entreprises prestataires** pour prise en compte des modifications des plans de prévention résultant de la crise sanitaire.
- **Nous sommes revenus sur le fait que l'employeur persiste à vouloir maintenir ces prescriptions concernant le lavage des bleus** par les agents lorsqu'il n'existe pas de prestataire en capacité de le réaliser. Il n'est pas concevable que les techniciens prennent le risque de contaminer leur famille en rapportant chez eux des vêtements susceptibles d'être souillés.

Adresse au Président
du CSE-C GRDF :



Flash Urgence USG :

